

Code de vie de l'ESCB

Règles	Comportements attendus de la part de l'élève	Valeurs	Exemples d'interventions correctives
Fréquentation scolaire et ponctualité à l'école	<ul style="list-style-type: none"> J'arrive à l'heure à mes cours Je dois être présent à l'école chaque jour, même lors des activités spéciales. Toute absence doit être motivée par les parents OBLIGATOIREMENT la JOURNÉE MÊME. Tel que stipulé par la loi sur l'instruction publique : <p>Article 17 : « Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire »</p>	Réussite scolaire/ Persévérance	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les intervenants (ens., tuteurs, TTS, TES); Communication à l'autorité parentale par le responsable des absences; Reprise de temps si absences non motivées; Suivi à la DPJ lorsque la non-fréquentation scolaire nuit à la réussite.
Matériel scolaire/appareils électroniques	<ul style="list-style-type: none"> Je dois avoir l'ensemble du matériel scolaire pour mes cours et mon agenda en tout temps. L'utilisation d'appareils électroniques (tablette, cellulaire, écouteurs avec ou sans fil, etc.) est interdite en classe, sauf s'ils sont utilisés dans un but pédagogique et donc autorisés par l'enseignant. Je dois déposer mon cellulaire à l'endroit prévu à cette fin à mon entrée en classe/gymnase. 	Réussite scolaire/ Persévérance	<ul style="list-style-type: none"> Avis d'écart de conduite (geste mineur) et signature de l'autorité parentale; Si répétitif : confiscation (appareils électroniques).
Code vestimentaire*	<ul style="list-style-type: none"> Je dois porter des vêtements appropriés à un milieu scolaire Ne sont pas acceptés : tout vêtement qui fait la promotion de violence, drogue, alcool et ayant des images à connotation sexuelle ou discriminatoire; Les vêtements pour l'extérieur doivent demeurer dans mon casier sur temps de classe. (Casquette, tuque, manteau, etc.) Je respecte les zones identifiées pour la casquette/capuchon. (Seulement au dégagement et à la cafétéria). 	Respect	<ul style="list-style-type: none"> Communication à l'autorité parentale; Changement de vêtement; Confiscation.
Casier	<ul style="list-style-type: none"> Il est obligatoire de conserver le même casier que celui qui m'est assigné en début d'année et qui est indiqué sur mon horaire de cours. J'y place un cadenas pour la sécurité de mes effets scolaires, car je suis responsable des bris ou vols. 	Respect/ Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Obligation pour l'élève de reprendre son casier; Communication avec l'autorité parentale.
Loi	<ul style="list-style-type: none"> La loi interdit à tous de fumer, de vapoter, de consommer drogue et alcool à l'intérieur et sur les terrains de l'école. Comme la vente de ces produits est interdite aux mineurs, la possession est également interdite à l'intérieur et sur les terrains de l'école. Si l'objet est aperçu, il sera confisqué. En cas de doute sur la possession de substances interdites, l'élève pourrait être fouillé, ainsi que son casier. 	Respect	<ul style="list-style-type: none"> Confiscation immédiate; Communication des faits à l'autorité parentale; Application de la loi sur le tabagisme, donc amende possible par le service de police du Québec; Communication avec le policier scolaire; Geste majeur : suspension.
	<ul style="list-style-type: none"> Le plagiat dans les examens, évaluations, travaux et devoirs est strictement interdit. Je dois faire preuve d'honnêteté et de respect lors des évaluations et des examens. 		<ul style="list-style-type: none"> Communication avec l'autorité parentale; L'évaluation de la situation pourrait entraîner la note « 0 ».

Règle		Comportements attendus de la part de l'élève	Valeurs	Exemples d'interventions correctives
Civisme*	Consommation de nourriture et boisson	<ul style="list-style-type: none"> Je dois profiter des aires de repos pour les pauses et l'heure de dîner. Je dois manger/boire à la cafétéria ou au bistro. En classe, je bois de l'eau seulement. * Les boissons énergisantes ne sont pas acceptées. Cela inclut les boissons de type « préworkout ». 	Respect/ Sécurité/ Bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> *Le cas échéant : confiscation de la bouteille ou demande pour jeter le liquide; Communication des faits à l'autorité parentale; Avis d'écart de conduite (geste mineur), signature de l'autorité parentale; Mesure de réparation; Facturation; Si récidive : exclusion de ces lieux pour un temps déterminé.
	Lieux et déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Puisque je partage les lieux avec l'ensemble des élèves de l'école, je dois m'assurer qu'ils demeurent propres et sans bris. Le midi, j'évite de me promener sur les étages (incluant le sous-sol) à moins de me rendre à une activité pédagogique. Le 4^e étage est strictement réservé au personnel du Centre de services scolaire. Pour circuler dans l'école sur temps de classe, je dois avoir l'autorisation de l'enseignant. En cas de blessure ou d'incapacité à utiliser les escaliers, je peux utiliser l'ascenseur en faisant une demande à la réception. Un dépôt de 10\$ sera exigé ainsi que la signature de la feuille de consignes. J'évite les rassemblements dans les toilettes et vestiaires. Je sors dès que j'ai terminé. Seuls les élèves inscrits à l'école ont le droit d'être présents dans l'école et sur les terrains de celle-ci. 		<ul style="list-style-type: none"> Mesure de réparation; Avis d'écart de conduite; Communication des faits à l'autorité parentale; Geste majeur : suspension et/ou mesure de réparation.
	Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> Je dois demeurer respectueux en tout temps des autres élèves et des adultes de l'école, je gère mes conflits* de manière positive. Les altercations dégradantes, physiques ou verbales (violence*) ne sont pas acceptées. 		<ul style="list-style-type: none"> Communication à l'autorité parentale; Geste majeur : suspension et/ou mesure de réparation établie avec le transporteur/chauffeur.
	Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Je dois respecter les règles de sécurité données par le transporteur/chauffeur. Je dois respecter le circuit qui m'est donné. En cas de changement, une autorisation doit être donnée par l'autorité (courriel ou téléphone à la réception de l'école). 		
Contrat		<ul style="list-style-type: none"> Je dois signer et me conformer aux différents engagements reliés à mon parcours scolaire, tels que la sécurité en laboratoire de sciences, prêt de matériel informatique et code de vie, etc. 	Respect/ Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Communication à l'autorité parentale; Exclusion possible de certaines activités; Mesure de réparation; Facturation.

- Pendant les heures de cours et pour des raisons de sécurité, seule la porte de la réception demeure accessible soit de 8 h 55 à 11 h 35 et de 12 h 50 à 15 h 30. En dehors de ces heures, **les élèves doivent circuler par les portes de l'entrée des élèves.**
- Absence/retard/rendez-vous → appelez au 418-856-7030 poste 2410 pour motiver l'absence de votre enfant

Consentement

Approuvé par
le C. É.
le 15 mai 2023

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et dans tous les lieux de l'école (salles de classe, corridors, bibliothèque, gymnases, etc.) dans le transport scolaire ainsi que lors des activités parascolaires et des sorties scolaires.

Tous les membres du personnel peuvent m'interpeller si j'enfreints le code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

J'ai pris connaissance des définitions importantes et des règles de l'école. Je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

Date

J'ai pris connaissance des règles de l'école. Je m'engage à m'impliquer dans la mise en place de solutions et à accompagner mon enfant dans le respect de celles-ci.

Signature du parent

Date



Assurances

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimales.

Recours

En cas de réclamation suite à la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le [processus de traitement des plaintes](#) en vigueur.

*** Définitions importantes ***

Auteur d'un acte ou témoin complice de harcèlement, de violence ou d'intimidation : Toute personne qui dans une situation donnée est responsable ou témoin complice d'un acte de harcèlement, de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

Civisme

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie de groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. (L.I.P., articles 18.1 et 96.6)

Code vestimentaire : L'école est un milieu de vie dont les exigences vestimentaires sont comparables à celles d'un milieu de travail. La sécurité, la décence, la propreté, l'hygiène, la fierté et le respect doivent orienter le choix de la tenue vestimentaire de tous les élèves.

Conflit

Le conflit est défini comme une opposition, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes. Le conflit apparaît lorsqu'un individu se sent brimé ou tente de gagner sur l'autre.

Cyberintimidation : Situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique tel qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, qui porte atteinte à quelqu'un.

Harcèlement : Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

- 3 critères :**
1. Répétition
 2. Inégalité de rapports de force
 3. Engendre des sentiments de détresse.

Témoin : Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement et/ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Victime : Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence et intimidation

Prévention :

1. Présentation des règles de conduite aux élèves
2. Information aux membres de l'équipe-école des procédures à mettre en place
3. Ateliers de formation et d'informations et/ou capsule d'information aux élèves et aux parents

Consignes	Mesures et interventions
Victime	
Toute victime a droit à un soutien, à une écoute et à une réparation	Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme : <ol style="list-style-type: none">1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;2. Une protection adéquate;3. Du soutien et de l'écoute;4. Des outils d'aide diversifiés.
Auteur d'un acte de violence OU d'intimidation/témoin complice	
Tout élève auteur d'un acte de violence ou d'intimidation est passible de sanctions. Tout témoin complice qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de sanctions.	<ol style="list-style-type: none">1. Communication aux parents;2. Intervention consignée au dossier de l'élève;3. Application du code de vie;4. Mise en place d'un plan d'intervention;5. Rencontre avec le policier d'intervention scolaire.
Témoin	
L'élève témoin a le devoir de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation.	<ol style="list-style-type: none">1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;2. La confidentialité;3. Un support, un soutien et une protection.

Le Plan de lutte contre l'intimidation est déposé sur le site de l'école : <https://escb.csskamloup.gouv.qc.ca/ecole/>

<p align="center">GESTES MINEURS (Écart de conduite) Appartient à : Enseignant (gestion de classe)</p>	<p align="center">GESTES GRAVES/MAJEURS (Suspension interne ou externe) Appartient à : Intervenant du Phare, tuteur TES-TTS-Professionnel</p>	<p align="center">GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX (Suspension et collaboration avec l'autorité parentale) Appartient à : Direction-Professionnel</p>
<ul style="list-style-type: none"> - N'a pas son matériel (costume éduc, crayon, agenda, cahier, etc.); - Circule dans la classe sans permission; - Brise son agenda, son matériel scolaire; - Ne suit pas les consignes; - Ne complète pas ses travaux ou ses devoirs; - Refuse de travailler après avertissements; - A de la nourriture en classe; - N'est pas prêt au son de la cloche; - Dessine sur le mobilier; - N'a pas la tenue vestimentaire requise; - Ne fait pas signer ses documents; - Ne s'assoit pas correctement; - Dérange les autres; - Apporte des objets interdits; - Argumente et/ou parle fort; - Fais des bruits inappropriés; - Parle à des moments inappropriés; - Pose des gestes (ou a des paroles) antisportifs; - Se tiraille; - Utilise un langage inapproprié (sacre, vulgarité, etc.); <p><i>Si ces comportements perdurent malgré les interventions différenciées, ils peuvent devenir des comportements majeurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérange et empêche l'enseignant de donner son cours (désorganisation volontaire); - Quitte la classe sans permission (sortie non autorisée); - Lance des objets; - Menace de blesser ou d'endommager; - Refus d'obéir/d'obtempérer. - Nuit au bon fonctionnement de la période; - Émet des commentaires racistes, sexistes ou autres; - Empêche les autres d'apprendre; - Fait des crises de colère; - Humilie; - Lance des objets dangereux (glace, roche, ciseaux, etc.) - Pousse, fait trébucher; - Encourage les mauvais comportements des autres; <p>Comportements inacceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de respect envers un autre élève (insulte envers l'intégrité de l'élève); - Manque de respect envers l'adulte (insulte, vulgarité). <p><i>Si ces comportements perdurent malgré les interventions différenciées, ils peuvent devenir des comportements graves ou illégaux.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se bagarre; - Fait toute action qui blesse physiquement (mord, pousse, coup de pied ou de poing...); - Harcèle sexuellement; - Fait preuve d'impolitesse majeure (menace l'intégrité de la personne); - Vend de la drogue; - Est en possession de drogue ou d'alcool; - Est sous l'effet de drogue ou d'alcool, odeur suspecte; - Vole; - Vandalise, brise le matériel; - Taxe; - Fugue; - Menaces de mort ou de voie de fait; - Intimide, harcèle; - Fait de la cyber intimidation; - Est violent verbalement, profère des menaces ou des représailles (ou fait semblant de menacer tout simplement pour jouer); - Est en possession d'arme (même s'il s'agit d'un jouet); - Pose tout geste à caractère violent sur le terrain de l'école; - Utilise de façon répréhensible des outils technologiques; - Filme, enregistre ou photographie quiconque à l'école à son insu; - Fait toute autre action jugée très grave par la direction de l'école.
<p>Mesure de soutien par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Enseignants concernés -Tuteur -Accompagnement TES-TTS -Parents 	<p>Mesure de soutien par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Enseignants concernés -Tuteur -Accompagnement TES-TTS -Parents -Policier scolaire 	<p>Mesure de soutien par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Enseignants concernés -Tuteur -Accompagnement TES-TTS -Parents -Policier scolaire

◆ **Mesures de soutien adaptées à la situation de l'élève** ◆

- ◆ Contrat d'engagement
- ◆ Soutien au développement personnel et comportemental
- ◆ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- ◆ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- ◆ Communication régulière entre l'école et la maison
- ◆ Soutien à l'élève lors de l'accompagnement de l'activité réparatrice
- ◆ Feuille de route
- ◆ Mise en place d'un plan d'intervention
- ◆ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe
- ◆ Référence à des services externes
- ◆ Suivi avec un intervenant
- ◆ Rencontre entre l'élève et/ou l'enseignant concerné et/ou le tuteur et/ou TES-TTS et/ou les responsables de l'autorité parentale et/ou la direction
- ◆